

CONFEDERATION



NATIONALE DU TRAVAIL

Appel à la grève et au rassemblement des travailleur-se-s et militant-e-s de l'urgence sociale

« Toute personne sans abri en situation de détresse médicale, psychique et sociale a accès, à tout moment, à un dispositif d'hébergement d'urgence ». Art L 345-2-2 Code de l'action sociale et des familles.

« Toute personne accueillie dans une structure d'hébergement d'urgence doit pouvoir y bénéficier d'un accompagnement personnalisé et y demeurer, dès lors qu'elle le souhaite, jusqu'à ce qu'une orientation lui soit proposée ». Art L 345-2-2.

MENSONGE !!!

Partout en France, des milliers de personnes à la rue, travailleur-se-s ou pas, crèvent de froid, de faim, de soif et/ou de violences. Sur la métropole lilloise, c'est plus de 150 personnes par jour sans solution chaque hiver. Trop d'hommes, de femmes et surtout d'enfants!!!

Au 31 mars, plus de 320 places d'urgence niveau 1 supprimées.

L'ouverture chaque année de dispositifs hivernaux et de mise à l'abri avec des conditions d'accueil parfois déplorables ne répondent pas à cette loi et à la mise en place du SIAO.

**Cette situation est hors la loi, hypocrite et
Inacceptable!!!**

Nous ne pouvons plus remplir nos missions, nous ne voulons plus collaborer par notre silence. Ras le bol de voir les personnes se dégrader et souffrir à la rue.

Réveillons nous!!! Indignons-nous!!!

**RDV le 3 mars à 14h place de la république pour
confondre la préfecture et son gouvernement.**

Syndicat CNT des travailleur-se-s de la santé et du social 59/62

Maison des syndicats CNT de Lille, 32 rue d'arras 59 000 Lille

sanso5962@cnt-f.org

<http://www.cnt-f.org/59-62/>

Recevez la lettre d'informations des syndicats CNT par email en nous écrivant à :

ur59-62@cnt-f.org

